

Allergènes à déclaration obligatoire de la semaine 19

	GLUTEN ¹	ŒUFS	LAIT / PRODUITS LAITIERS	ARACHIDES	FRUITS À COQUE ²	SOJA	SÉSAME	LUPIN	MOUTARDE	CÉLÉRI	MOLLUSQUES	CRUSTACÉS	POISSONS	SULFITES ³
lundi 5 mai 2025														
Salade de pommes de terre		X							X	X				X
Palette de porc à la diable	X		X			X			X	X				X
Poêlée forestière										X				
Yaourt aux fruits	VOIR LISTE D'INGREDIENTS SUR L'EMBALLAGE													
SP Galette végétale	X	X	X						X	X				X
mardi 6 mai 2025														
Céleri rémoulade		X	X						X	X				X
Roulé et boulette végétariens	X	X	X			X				X				
Semoule	X									X				
Fruit cru	ABSENCE													
vendredi 9 mai 2025														
Salade coleslaw		X	X						X	X				X
Poisson pané sauce tartare	X	X	X			X			X	X			X	X
Riz										X				
Fruit cru	ABSENCE													
¹ Céréales contenant du gluten : Blé, Seigle, Orge, Avoine, Epeautre, Kamut, ... ² Fruits à coques : Amandes, Noisettes, Noix, Noix de Cajou, Noix de Pécan, Noix du Brésil, Pistaches, Noix de Macadamia et Noix du Queensland. ³ A mentionner uniquement si la quantité d'anhydride sulfureux et sulfites est supérieur à 10 mg / kg de produit finis.														
Absence totale d'allergène à déclaration obligatoire														
X : Présence des allergènes														
<i>Conformément au décret n° 2015-447 du 17 avril 2015, ce tableau indique l'introduction volontaire d'allergènes dans les ingrédients utilisés. La présence fortuite d'un ou plusieurs allergènes ("traces de ...", "peut contenir ...", "présence possible de ...") est possible : des contaminations involontaires peuvent survenir à toutes les étapes de fabrication, de stockage, de transport et de service des denrées.</i>														